



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Ecole interarmées du renseignement et des études linguistiques

Question écrite n° 59702

#### Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre de la défense sur les informations qui circulent au sein de l'Ecole interarmées du renseignement et des études linguistiques (EIREL) de Strasbourg au sujet d'un projet de suppression de l'enseignement de certaines langues étrangères autres que l'anglais et l'allemand dans la formation des officiers interprètes dans cet établissement. Faut-il souligner que, dans le cas particulier de l'espagnol, il s'agit de la deuxième langue européenne de la planète ? Si une telle mesure était effectivement mise en application, ne constituerait-elle pas un lourd handicap pour nos officiers interprètes dont les langues se limiteraient finalement à l'anglais et accessoirement à l'allemand ? Cette décision ne contribuerait-elle pas au recul du français dans le monde, qui ne pourrait que s'accroître ? L'efficacité dans la formation des officiers interprètes ne passe-t-elle pas par une diversification des langues (espagnol et autres idiomes) qu'ils peuvent choisir afin de faire face aux différents besoins qui pourraient se présenter (constitution progressive de l'UED, formation des attaches militaires qui iront dans les pays d'Amérique latine, situations conflictuelles dues aux tensions dans l'ancien bloc communiste) ? Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si un projet aussi aberrant est envisagé.

#### Texte de la réponse

Réponse. - Les rumeurs selon lesquelles l'enseignement de la langue espagnole pourrait être supprimée à l'Eirel de Strasbourg sont sans fondement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59702

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 1992, page 2985